

Cette mesure renferme une demi-douzaine de dispositions. Elle touche notamment la loi sur la formation professionnelle des adultes. Je trouve qu'à ce propos le gouvernement fait du rafistolage. Elle propose également des changements à la loi sur les allocations familiales. Eh bien, si vous croyez au principe, pourquoi bloquer les versements? Mon honorable ami de Grenville-Carleton a parlé assez longuement de ce sujet et je ne veux pas répéter ce qu'il a dit. Information Canada a disparu. La Compagnie des Jeunes Canadiens a aussi disparu et je m'en réjouis. Mais que représente cette économie? Je me rappelle très bien que je m'occupais de relations publiques lorsque le gouvernement créa Information Canada, et je me souviens de l'allégresse avec laquelle le secteur des relations publiques a accueilli ce nouvel organisme car toutes sortes de gens obtenaient des emplois faciles—on leur demandait seulement s'ils appartenaient au parti libéral. Il est certain que ces gens ont encore des emplois.

La question de la loi concernant la stabilisation du prix des grains de l'Ouest a été traitée par un certain nombre de mes honorables amis et je n'ai pas l'intention d'en parler davantage. Toutefois, je dirai quelques mots sur les effets qu'auront cette année les coupures effectuées dans les crédits prévus en vertu de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Quel désastre! Quelle stupidité monstrueuse! C'est l'une des choses à laquelle, j'en suis sûr, pensait le député de Vaudreuil (M. Herbert) lorsqu'il a fait la remarque que renferme sa lettre devenue célèbre.

La stratégie industrielle du gouvernement a échoué, particulièrement en ce qui concerne le soutien de la recherche et du développement. Le climat industriel du Canada est inhospitalier. Il règne une atmosphère d'incertitude quant aux décisions que prendra le gouvernement. Cela a pour résultat de décourager toute utilisation innovatrice et hardie des fonds d'investissement provenant de la plupart des sources nationales et étrangères.

Permettez-moi de faire l'historique de l'aide apportée à la recherche et au développement au Canada. Au début des années 1960, la recherche et le développement scientifiques, qui n'évoluaient que lentement, ont été stimulés par des programmes de subventions offertes par le gouvernement fédéral de l'époque. De nouveaux laboratoires de recherche s'ouvrirent et les laboratoires existants s'agrandirent. Point n'est besoin d'insister sur le fait que c'est un gouvernement conservateur qui était au pouvoir au début des années 1960. La recherche et le développement scientifiques au Canada se sont accrues rapidement dès le début de cette décennie marquée par la création des programmes de subventions du gouvernement, pour atteindre un sommet en 1967 ou 1968.

A compter de l'exercice financier 1962, une disposition générale d'encouragement a été ajoutée à la loi de l'impôt sur le revenu, aux termes de l'article 72A, pour une période d'essai de 5 ans. En vertu de cette disposition, les entreprises étaient autorisées à déduire de leurs revenus imposables 50 p. 100 de toutes leurs dépenses effectuées au Canada au-delà des dépenses engagées durant l'année de base 1961 et dont la déduction était autorisée aux termes de la loi. D'après le ministre des Finances de l'époque, l'honorable Donald Fleming, cet encouragement avait pour principaux objectifs d'accroître les fonds consacrés à la recherche et au développement scientifiques et de souligner l'importance vitale des travaux de recherche

### *Compression des dépenses de l'État*

effectués dans l'entreprise ou sous contrat au Canada. Il avait également pour objectif de renforcer le potentiel de recherche et de développement de certaines entreprises canadiennes par rapport aux travaux de recherche de leur société-mère à l'étranger. On avait établi cette année de base unique afin de permettre aux entreprises assujetties à l'impôt de retirer des avantages fiscaux appréciables.

On avait établi cette période d'essai de cinq ans parce que, dans des conditions normales, l'application pratique de la mesure incitatrice révélerait assez rapidement comment on pourrait l'améliorer. Il s'agissait également d'une période suffisamment longue pour permettre aux entreprises de planifier suffisamment leurs dépenses au titre de la recherche et du développement.

● (2110)

Malgré l'avis contraire du Conseil des Sciences du Canada, le gouvernement libéral abandonna la mesure incitatrice que constituait l'article 72A pour la remplacer, à la fin de l'année 1966, par la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques qui reçut la sanction royale en mars 1967. Dans la documentation publiée à l'époque, on décrivait la loi comme un programme de stimulants reposant sur des subventions et conçu précisément pour remplacer l'article 72A. Plus tard, le Conseil des Sciences suggéra une fois de plus l'abrogation de cette loi pour la remplacer par un programme de stimulants fiscaux similaire à celui qui avait été appliqué de 1962 jusqu'à la fin de 1966. Je le répète, monsieur l'Orateur, parce qu'il est important de noter que le Conseil des Sciences voulait faire remplacer la loi par un programme différent. Or, voilà que le gouvernement veut maintenant l'abroger complètement et n'y rien substituer.

Pourquoi, se demandera-t-on, monsieur l'Orateur, suis-je si intéressé à la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques? L'un des principaux bénéficiaires de la loi est la société Northern Telecom. Cette entreprise exploite une usine importante à Belleville. Avant que mes collègues siégeant à ma gauche se mettent à réclamer trop bruyamment la nationalisation de cette entreprise canadienne, je me permettrai de leur dire que quelque 48 emplois y ont été supprimés la semaine dernière, et que cela me préoccupe. Le Canada est un pays de faible importance, et dont l'importance décroît davantage quant à ses industries du secteur secondaire de la fabrication. Les manufacturiers trouvent la concurrence plus âpre maintenant qu'elle ne l'était il y a six ans. Les profits baissent et, inévitablement, les budgets de recherche également.

Le Canada présente un dossier lamentable en matière de dépenses au titre de la recherche et du développement scientifiques, et traîne derrière tous les principaux pays industrialisés. En comparaison avec les pays étrangers, je dirai que, compte tenu de la dimension de l'économie canadienne, notre situation dans le domaine de la recherche et du développement va de mal en pis. D'après les derniers chiffres que j'ai pu obtenir, le Canada occupait la septième place à cet égard, derrière bon nombre de pays étrangers. Nos dépenses au titre de la recherche et du développement, en proportion de notre produit national brut, se chiffrent à 0.41 p. 100, soit le quart seulement de la proportion calculée pour les États-Unis et qui se chiffrait à 1.61 p. 100.

C'est le secteur de la fabrication des appareils et fournitures électriques qui consacre le plus de fonds à la recherche et au